



FORMATION

Référents CSE pour la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Formation dédiée aux référents harcèlement

Objectifs

- Définir le cadre législatif et réglementaire des différentes formes de harcèlement au travail : moral, sexuel, agissements sexistes
- Comprendre son rôle de référent et identifier celui de ses interlocuteurs
- Identifier les facteurs de risques favorisant les agissements du harcèlement
- Faire face à des situations de crise
- Mettre en place des actions concrètes pour prévenir les différents types de harcèlement

Public cible et prérequis

Référent Harcèlement nouvellement désigné

Membres du CSE ou de la CSSCT

DRH / RH

Dirigeants, encadrants

Durée

1 jour (7h)

Tarif

800€ TTC/jour/stagiaire

Modalité d'accueil

- En présentiel uniquement
- Sessions 2 à 10 apprenants
- Autre formule nous consulter

Intervenants

Alain GODEFROY

Formateur certifié, ancien secrétaire du CSE et du CSSCT

Formateur IRP depuis plus de 5 ans

Pierre ROUVE

Formateur certifié, Référent HSE, 15 années d'expérience dans la représentation du personnel.

Modalités d'accès

Délai de 5 semaines minimum entre la signature du devis et le début de la formation.

Modalités pédagogiques

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

OBJECTIF CSE

130 rue Max Jacob, 06600 ANTIBES

Tel : 07 43 16 33 11 - e-mail : contact@objectif-cse.fr

Déclaration d'activité : 93061164806 (PACA)

Introduction

- Définition des différents types de harcèlement : moral, sexuel, sexiste ou discriminatoire
- Enjeux de la lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes

Cadre législatif et réglementaire en matière de harcèlement au travail

- Les différences entre le code du travail et le code pénal en matière de harcèlement au travail
- Les obligations de l'employeur et des cadres
- Le cadre légal et les sanctions
- Le rôle et les moyens d'action des Instances Représentatives du Personnel (membres du CSE)
- Le rôle et les obligations du référent harcèlement

Agir concrètement contre les harcèlements et agissement sexistes au travail

- Identifier les signaux faibles devant alerter sur une situation de violence au travail
- Mener une enquête, investiguer un incident de harcèlement
- Concilier le respect de la confidentialité avec le devoir d'alerte
- Recourir à la médiation comme mesure corrective
- Identifier les sanctions envisageables en cas de harcèlement moral ou sexuel

Mettre en place des mesures de prévention sur le lieu de travail

- Mettre en place des actions sur le terrain : réunions de réflexion autour du sujet du harcèlement, renforcement de la communication et sensibilisation des salariés y compris les cadres

Synthèse de la formation

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en œuvre
- Évaluation formative (quiz)
- Bilan oral et évaluation à chaud

Activités pratiques :

- Cas pratique sur la méconnaissance des droits fondamentaux des salariés

Évaluation, synthèse et clôture du stage

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

Les apprenants sont évalués de manière formative tout au long du stage :

- ✓ Jeu d'évaluation questions/réponses en début de journée
- ✓ Livret Exercices tout le long du stage.

L'objectif de ces évaluations où le droit à l'erreur est permis voire, encouragé, est de permettre aux apprenants de tester leurs compétences dans un cadre sécurisé et accompagné afin d'être le plus efficace possible sur le terrain post formation.

Le formateur évaluera la capacité à :

- ✓ Proposer des améliorations concrètes du fonctionnement actuel du CSE et du management de la sécurité de l'organisation,
- ✓ Veiller au respect des droits des salariés
- ✓ Effectuer une visite/inspection efficace,
- ✓ Évaluer les risques de son entreprise,
- ✓ Formuler des revendications, des propositions d'amélioration,
- ✓ Accompagner un salarié dans l'amélioration de ses conditions de travail,
- ✓ Organiser un ordre du jour.

Une attestation de formation individuelle validant la présence et la participation active de l'apprenant sera remise à l'issue de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve d'un entretien réalisé au préalable**Accessibilité physique**

- ✓ En INTER : nos lieux de formation sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité.

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap
- ✓ Théorique : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur (Nous consulter)

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires

Référent handicap :

Pierre Rouve
07 43 16 33 11